

VÊLAGE À 2 ANS

Une conduite exigeante en technicité

▶ ÊTRE AUTONOME TOUT EN PRATIQUANT LE VÊLAGE À 2 ANS sur une partie du troupeau, tel est l'objectif de Nicolas Arthus.



C. DEUSLE

Avancer plus rapidement en génétique, diminuer le chargement, améliorer la productivité des troupeaux, sont autant d'avantages liés au vêlage à 2 ans. Zoom sur cette technique dans l'élevage de Nicolas Arthus dans le Maine-et-Loire.



C. DEUSLE

▶ ESSONNE EST UNE MULTIPARE DE 5 ANS qui a commencé sa carrière à 2 ans.

« **J**'ai commencé à pratiquer le vêlage à 2 ans en 2011. Je développais le testage en ferme sur mes Rouges des Prés. J'étais donc dans l'obli-

Un suivi rigoureux après vêlage

gation de suivre les génisses et d'effectuer deux pesées après sevrage. Je me suis aperçu qu'à 14 mois, certaines pesaient 500 kilos.

De plus, en 2010-2011, ce fut une année sèche, je souhaitais donc limiter le nombre d'UGB improductives. Toutes ces raisons m'ont incité à me lancer, le premier vêlage ayant déjà lieu à 30 mois », se souvient Nicolas Arthus, naisseur-engraisseur, avec 85 mères sur 137 hectares (dont 12 de luzerne, 22 de maïs, 25 de céréales et 78 de prairies).

L'éleveur a d'abord testé le vêlage 24 mois sur les femelles mettant bas à l'automne

Un pilotage à la bascule

Sur la station de Moussours⁽¹⁾ en Corrèze, le vêlage à 24 mois est de rigueur depuis plus de trente ans pour toutes les femelles. « Les génisses arrivent à la station, fin juillet, vers 8 mois. Dès lors, elles seront pesées tous les mois jusqu'au vêlage. La bascule nous permet de mesurer l'efficacité de la ration. L'objectif de croissance, de la rentrée à la mise à l'herbe, est de 800 grammes par jour, afin que les bêtes atteignent 60 % de leur poids adulte à la mise à la reproduction. Le protocole nous contraint de faire vêler toutes les génisses à 2 ans », explique François Filatre, responsable de la station.

L'exploitation disposant d'une sole importante en maïs (42 hectares), ce dernier est intégré sous forme d'ensilage pour moitié dans les rations des génisses avec de l'ensilage d'herbe. À cela s'ajoute un kilo équivalent soja de complément azoté, de la paille et des minéraux pour la ration hivernale qui débute huit à dix jours après l'arrivée des animaux et ce, jusqu'à la mise à l'herbe. La mise à la reproduction commence en janvier et se termine fin mai sur chaleurs naturelles. Les génisses pèsent alors en moyenne 470 - 475 kilos. Le pâturage s'effectue ensuite sans complémentation, jusqu'à l'entrée en bâtiment. Avant le vêlage, elles disposent d'une ration à base d'ensilage d'herbe pour ne pas être trop en état avant la mise bas. Le premier mois de lactation, la composition de la ration est identique à celle du premier hiver, ensuite c'est maïs à volonté en plus

du complément azoté, de la paille et des minéraux. « La capacité d'ingestion des génisses à 2 ans est restreinte, on cherche donc à densifier au maximum la ration. Chaque année, 140 à 150 génisses vêlent. Une personne les observe en continu. On intervient peu. Une césarienne en moyenne par an », poursuit François Filatre.

Un poids carcasse de 460 à 470 kilos

La seconde mise à la reproduction s'effectue 70 jours après vêlage, sur synchronisation, pour une question de simplification. Une seule IA est réalisée (65 % de réussite). Les gestantes sont vendues à des producteurs, les autres engraisées après sevrage des veaux à 6-7 mois. « On laisse faire leur développement squelettique au pâturage. Elles rentrent en engraissement en fonction de la place disponible et de leur état. » La ration se compose de maïs ensilage et d'un aliment à base de luzerne, lin, betteraves, céréales et oléagineux (18 % de protéines), augmenté progressivement jusqu'à volonté. « Pour rentabiliser l'achat de l'aliment, les femelles doivent atteindre au minimum les 1 100 grammes par jour de croît. Les croissances sont en moyenne de 1 500 à 1 600 grammes par jour. Les vaches sont pesées toutes les quatre à cinq semaines. Elles sont abattues à 460 - 470 kilos carcasse en moyenne. » ■ C. D.

(1) La station de Moussours est chargée du contrôle des qualités maternelles des génisses, filles de futurs taureaux d'IA, chez Nicolas Arthus dans le cadre du schéma de sélection du GIE France Limousin Testage.

RÉSULTATS DES PRIMIPARES

Un tiers des vaches du troupeau actuel ont vêlé à 24 mois

Campagne	2012	2013	2014
Nombre de primipares	18	39	35
Taux de renouvellement (%)	27	49	43
Age au premier vêlage (mois)	30	29	28
IVV entre premier et deuxième vêlage (jours)	387	374	364
Césariennes (%)	13	10	14
Taux de mortalité 0-210 jours (%)	26	18	11,5

La mise en place du vêlage 24 mois n'a pas eu d'impacts négatifs sur les résultats.

Source : Elevage Conseil Loire Anjou



▲ ALEXIS KUPPERROTH, CONSEILLER VIANDE (à gauche) ET NICOLAS ARTHUS, ÉLEVEUR. « La Rouge des Prés est une race à forte précocité sexuelle qui favorise une conduite en vêlage à 2 ans. »

(du 15 août au 15 octobre) puis depuis deux ans, sur celles vêlant au printemps (vêlages du 15 février au 15 avril). Aujourd'hui, 30 % des femelles du troupeau sont concernées par le vêlage à 2 ans, les autres vêlant à 30 mois. « Tout en instaurant cette pratique, l'objectif consistait à garder une conduite économe, autrement dit, rester autonome en alimentation. Ainsi, seules les génisses disposant du potentiel suffisant pour atteindre 460 kilos à 15 mois, vêlent à 2 ans. Dans le même temps, j'ai également amélioré ma conduite du pâturage et l'offre fourragère pour mon troupeau, en travaillant avec des prairies à flores variées et composées de légumineuses », poursuit l'éleveur.

Pas de différences jusqu'à la mise à la reproduction

Cette pratique permet à Nicolas Arthus, génétiquement parlant, de progresser plus rapidement. En général, la sélection se fait dès 7 mois, en fonction du poids (environ 285 kilos à 210 jours) et du pointage (attention au bassin). La confirmation est établie à la dernière pesée. « Au départ, j'allotais les femelles choisies ensemble jusqu'à la reproduction. Désormais, la conduite est identique jusqu'à cette période, que les femelles soient destinées à du vêlage 24 ou 30 mois. J'utilise des taureaux non-porteurs du gène culard, à bon index facilité de naissance et fais typer (gène mh) les génisses pour raisonner au mieux l'accouplement », observe Nicolas Arthus.

Les veaux nés à l'automne sont complémentés l'hiver de 2 à 7 mois, avec du foin de luzerne (40 %), de l'ensilage de maïs (40 %), du triticale (20 %) et 300 g de correcteur. La croissance des génisses sur cette période s'élève à 1 100 g/jour. Au

→ printemps, elles sont mises à l'herbe avec leur mère jusqu'en juin, alors que les mâles sont sevrés. « *Je me suis rendu compte de l'importance du mimétisme au pâturage, en plus des performances permises, c'est pourquoi je les laisse avec les mères au pré.* » Après le sevrage, elles sont remises à l'herbe avec à leur disposition du foin de luzerne et un kilo de triticales, et ce, jusqu'à 15 mois. Les génisses sont inséminées une fois, puis mises au taureau. « *Dans un premier temps, par sécurité, j'allotais les génisses sélectionnées pour un vêlage 24 mois séparément des autres (30 mois) et leur donnais plus de maïs. Je me suis aperçu que cela ne servait à rien et qu'elles avaient tendance à faire du gras.* » L'hiver suivant, la ration se compose d'enrubannage de luzerne (2 kg de MS), de foin de prairies naturelles (4,5 kg de MS) et de maïs ensilage (2 kg de MS). Elles restent ensuite à l'herbe jusqu'au vêlage.

L'après vêlage est une phase capitale

L'après vêlage représente la période la plus exigeante. Les rations ont d'ailleurs été recalées pour une bonne reprise en insémination. « *Je constitue une case avec les primipares et les vaches de 3 ans avec leur deuxième veau.* » De novembre à mi-janvier, leur ration est composée de six kilos de matière sèche (MS) de maïs, de six kilos de MS d'ensilage de luzerne, de deux kilos de MS de foin de prairie naturelle et d'un kilo de triticales. « *Les femelles ont alors besoin de produire du lait, de continuer leur croissance et surtout de remplir à nouveau* », note Alexis Kupperroth, conseiller viande à Elevage conseil Loire-Anjou. Ensuite, les quantités diminuent. Nicolas Arthus porte également une grande attention au suivi du parasitisme. À l'automne, les génisses vêlent en dernier pour une question d'organisation. « *L'idéal serait de les faire vêler en premier* », souligne Alexis Kupperroth. Les femelles nées au printemps restent avec leurs mères jusqu'à la rentrée en bâtiments. De la naissance au sevrage, elles ont des croissances de 1 160 grammes par jour. L'hiver, elles disposent d'une ration composée de foin de luzerne, d'enrubannage de luzerne, de foin de prairies naturelles et de triticales. « *Je recherche des GMQ modérés, entre 500 et 600 grammes par jour, pour bénéficier de croissance compensatrice au printemps. Une pesée est réalisée l'hiver pour vérifier les croissances* », explique Nicolas Arthus. Durant le deuxième hiver, la compo-

sition de la ration est identique. Après vêlage, les primipares sont conduites ensemble et mises au pré. Quand l'herbe commence à diminuer, elles sont complétées avec du maïs et de l'enrubannage de luzerne.

Une surveillance accrue des vêlages

Le troupeau reste jeune avec une moyenne d'âge de 4 ans. « *Je surveille plus les vêlages des génisses. Je les aide pratiquement toutes, par sécurité. J'ai environ une césarienne pour dix génisses vêlées. Depuis que je pratique le vêlage à 2 ans, je n'ai pas constaté de différences avec les*

AVIS D'EXPERT



C. B.

Julien Fortin,
Chambre d'agriculture
du Maine-et-Loire.

« Quelques recommandations pour un vêlage 24 mois »

« Une attention toute particulière est à porter à la conduite des animaux une fois la mise-bas effectuée. En effet, il faut assurer les besoins de la primipare en croissance et production, grâce à une alimentation appropriée. D'autre part, si l'éleveur constate une perte d'état de cette dernière, il ne doit pas hésiter à sevrer le veau à 6 mois, en cas de sécheresse estivale après un vêlage de printemps par exemple. Dernier point à considérer, pour mettre à la reproduction des animaux de 15 mois, une sélection s'impose. Pour cela, il n'y a d'autre choix que de passer par la bascule. Les poids à âge type sont de bons repères. Pour une Charolaise, il faut compter 300 kilos à 210 jours, puis une croissance d'environ 700 grammes par jour pour atteindre 470 kg à la mise à la reproduction. Avant vêlage, il faut éviter une suralimentation. C'est une technique adaptée à toutes les périodes de vêlages, à condition d'avoir une conduite rigoureuse. Maintenir des élevages productifs reste essentiel autrement dit, les règles générales de réforme sont de rigueur. »



C. DELISLE

▲ L'ÉLEVEUR A GARDÉ CE TAUREAU, ICÔNE, pour le rattrapage des génisses mises à la reproduction à 15 mois. C'est un fils de Cocean (Ivmat 121) et petit-fils par la mère d'Ex Eden (Ivmat de 114).

femelles vêlant à 30 mois. » Cette année, Nicolas Arthus commence à inséminer des génisses de 15 mois avec des doses sexées femelles pour avancer encore plus vite en génétique. « *Pour la première fois en 2013, on a calculé le coût de production sur l'exploitation. Il en est ressorti une rémunération permise de 1,4 Smic. Généralement, on estime qu'une génisse coûte*

80 centimes par jour. Les indicateurs techniques de l'exploitation vont dans le bon sens », précise Alexis Kupperroth. Côté engraissement des femelles, l'éleveur dispose encore de peu de recul. « *Je réfléchis actuellement à la phase d'engraissement. Peut-être vais-je alloter les animaux en vêlage 24 mois pour qu'ils disposent d'une conduite spécifique. Sur les cinq premières bêtes abattues, je n'ai pas eu de retour négatif de la part de l'AOP. Il y a peut-être une légère différence au niveau du persillé. Les carcasses pesaient entre 400 et 410 kilos* », précise l'exploitant.

Aujourd'hui, le troupeau compte 23 femelles ayant vêlé à 2 ans. Sur celles ayant eu au moins deux veaux sevrés (six bêtes), le PAT moyen à 210 jours de ces veaux (18) est de 292 kilos. Celui du troupeau est de 308 kg et celui de la race de 285 kg. ■ Cyrielle Delisle